



FICHE D'INSCRIPTION - CAMP RUGBY LANDES - 2026



STAGIAIRE :

NOM : Prénom : Date de naissance :
Licencié FFR: CLUB : Taille vestimentaire (XXS, XS, S, M, L, XL) :

ADULTE RESPONSABLE :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél mobile : Tél domicile : Tél autre parent :
Adresse mail Contact :
(merci de renseigner cette adresse mail de manière précise et très lisible car elle sera notre moyen privilégié de communication)

URGENCES :

En cas d'urgence, quelles sont les personnes à prévenir si vous n'êtes pas joignable :

Personne 1	Nom :	Personne 2	Nom :
	Prénom :		Prénom :
Statut vis à vis de l'enfant :		Statut vis à vis de l'enfant :	
Tél :		Tél :	

SEJOURS MIXTES:

Le Camp Rugby Landes se déroulera au centre nautique de « l'île Verte », Avenue de Labouyrie, 40140 SOUSTONS

<u>Pour les garçons nés en 2011-2012-2013</u> <u>&</u> <u>Pour les filles nées en 2010-2011-2012-2013</u> ☐ Séjour 1 : du 05 au 10 Juillet (inclus)	<u>Pour les garçons né(s) entre 2012 et 2016 inclus</u> <u>& pour les filles nées de 2011 à 2016 inclus</u> ☐ Séjour 2 : du 12 au 17 Juillet ☐ Séjour 3 : du 19 au 24 Juillet
---	--

CONFORT : (Attention ! L'organisation mettra tout en œuvre pour satisfaire les souhaits mais cela ne sera réalisable que dans la mesure du possible)

As-tu un ou plusieurs copains qui viennent au camp avec qui tu voudrais partager ton hébergement ?

Noms :
☐ c'est mon 1^{er} séjour au Camp Rugby Landes ☐ je suis déjà venu.....fois

PAIEMENT : ! Tout stage réservé doit être réglé dans sa totalité au plus tard 15 jours AVANT le début du stage

SEJOUR 1 ou 2 Le prix du séjour en pension complète y compris les activités est de **600€**
IMPORTANT (fournir le justificatif précisant le montant accordé par les organismes)

AIDES		Montant(s) Accordé(s)	REGLEMENT: COCHEZ et PRECISEZ			
Organismes	PIECES A FOURNIR		- le(s) montant(s) et les mois de présentation souhaités (pour les chèques) - règlement le 10 du mois (chèque ou virement)			
☐ CAF des Landes	Carte d'identité (recto-verso)	€	☐ virement bancaire ☐ chèque bancaire	☐ en versement unique	€(mois).....	
☐ MSA des Landes	Bon vacances MSA	€		☐ 2 fois Ex (300 € X 2)	€(mois).....	
☐ Conseil Dépt 40	Bon vacances Dép Landes	€			☐ 3 fois Ex (200 € X 3)	€(mois).....
☐ VACAF	Courrier VACAF	€				
☐ ANCV	Chèque vacances	€				
☐ CE	A voir /selon entreprise	€				
Montant restant dû		€				

☐ Dans le cas où vous ne connaissiez pas encore le montant des aides sociales qui vous seront allouées et afin de valider la réservation du stage, joindre **un chèque de caution de 250€**.

Vous souhaitez des justificatifs ☐ Aucun ☐ Facture ☐ Attestation de participation au séjour
(ils vous seront envoyés par mail séjour achevé)

l'inscription ne sera enregistrée qu'à la réception du règlement du séjour ou de l'envoi de la caution.

Conditions Générales d'inscription

Le Comité des Landes de Rugby (« CD40 ») assurera les inscriptions aux Camps Rugby Landes 2026 s'adressant aux jeunes filles et garçons né(e)s entre 2016 et 2011 inclus et filles nées en 2010 (ci-après dénommés « stagiaires »).

Conditions d'inscription :

- Pour le séjour 1 (du 5 au 10 Juillet) Stagiaires né(e)s uniquement entre 2011 et 2013 + stagiaires filles nées en 2010
 - Pour les séjours 2 et 3 (du 12 au 17 Juillet et du 19 au 24 Juillet) Stagiaires né(e)s uniquement entre 2012 et 2016 + stagiaires filles nées en 2011
- Tout dossier d'inscription doit être adressé au plus tard le 05/06/2026 : **clôture** de toutes les inscriptions le 05/06/2026 (S1 ; S2 ; S3)
- 1) Remplir soigneusement les 3 documents du dossier d'inscription (fiche d'inscription + fiche sanitaire + fiche autorisations) en précisant bien tous les éléments demandés.
- 2) Joindre les pièces suivantes :
- La photocopie recto verso de la pièce d'identité du stagiaire
 - La copie de l'attestation de droits maladie de l'enfant
 - Une attestation de responsabilité civile de l'adulte responsable en cours de validité ou copie de l'assurance extra-scolaire 2025-2026.
 - **Un certificat médical daté de moins de trois mois, en cas de contre-indication** à la pratique du rugby, du sport en général ou de traitement médical.
 - Si licencié FFR : une copie de la carte de qualification FFR du stagiaire ou de sa carte de membre FFR de la saison en cours (2025-2026)
 - Si non licencié : attestation de prise en charge complémentaire
- 3) **Joindre le paiement dans l'intégralité** (ou une caution de 250€ si vous ne connaissez pas encore le montant de vos aides). Le montant du prix de chaque séjour (1 ou 2 ou 3) s'élève à 600€.

Possibilités de règlement du stage :

-par chèque à l'ordre du « Comité des Landes de Rugby »

Vous avez la possibilité de payer par paiement échelonné (en 2 ou 3 fois) en envoyant la totalité du paiement et en marquant au dos de chacun des chèques le mois au cours duquel vous souhaitez qu'ils soient encaissés (de Janvier à Août). **Le CD40 encaissera les chèques tous les 10 du mois.**

-par virement bancaire Vous avez la possibilité de payer par paiement échelonné (en 2 ou 3 fois) suivant le calendrier choisi et validé par le CD40. le montant total devra être soldé avant le début du séjour. **Les virements devront s'effectuer le 10 de chaque mois)**

Pour les personnes disposant d'aides sociales :

- calculer le montant qu'il vous reste à payer après avoir soustrait le montant de vos aides du prix du séjour.
 - vous pouvez également payer cette somme restante en 1, 2 ou 3 fois, en divisant le prix par le nombre de mensualités choisies.
- Dans le cas où vous ne connaîtriez pas encore le montant des aides sociales qui vous seront allouées, afin de valider la réservation du stage, vous devrez verser **un chèque de caution de 250€.**

Tout stage réservé doit être réglé dans sa totalité (soit 600 € pour S1 ; S2 ; S3) **au plus tard 15 jours avant le début du stage** (les bons CAF, chèques vacances, participation collectivités, etc. sont acceptés pour le solde du stage).

A défaut, le stage sera considéré comme annulé si le solde du stage ne nous est pas parvenu dans le délai imparti et le montant des arrhes ne sera pas restitué.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Le prix du stage comprend les activités sportives, sorties et annexes, le matériel sportif, l'encadrement, l'hébergement ainsi que la restauration.

Annulation du stage du fait du stagiaire

Uniquement par lettre recommandée avec accusé de réception.

- ❖ Plus de 45 jours avant le début du stage : retenue de la somme forfaitaire de 50€ par personne pour frais de dossier.
- ❖ Entre 45 et 31 jours : retenue de 30 % du prix total
- ❖ Entre 30 et 21 jours : retenue de 60 % du prix total
- ❖ Entre 20 et 11 jours : retenue de 80 % du prix total
- ❖ Moins de 11 jours : retenue de 100 % du prix total
- ❖ En cas d'annulation pour raison médicale (justifiée par la production d'un certificat médical), le stagiaire sera remboursé des sommes déjà versées et ce, quelle que soit la date de l'annulation, à l'exception de la somme de 50€ pour frais de dossier.

Désistement ou modification en cours de stage du fait du stagiaire

Toute interruption de stage, quel qu'en soit le motif et/ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le prix, ne pourront faire l'objet d'un remboursement de la part de l'organisateur.

Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant, sauf en cas de prise en charge dans le cadre d'une assistance rapatriement.

Toute blessure ou maladie constatée par le médecin et nécessitant le départ du stagiaire du centre, donnera lieu à un remboursement calculé au prorata du nombre de jours restant jusqu'à la fin du stage.

Annulation du stage du fait du CD40

Le CD40 peut être exceptionnellement contraint d'annuler un stage si le nombre de stagiaires est insuffisant. Dans ce cas, le CD40 vous en informera par écrit au plus tard quinze jours avant le début du stage.

L'organisation se réserve également le droit de refuser des inscriptions dans le cas de l'atteinte du nombre maximal de réservations pour le séjour (48 sur le séjour 1 ; 2 ; 3)

Le stagiaire aurait alors le choix d'un report de son inscription pour un séjour similaire ou du remboursement total des sommes versées.

Le déroulement des stages Règlement interne

Recommandations au stagiaire : les stages sportifs du CD40, en raison de leur caractère essentiellement sportif, pédagogique et culturel, s'adressent à des stagiaires motivés, désireux de participer activement au programme (activités spécifiques et annexes). L'organisateur attend du stagiaire que celui-ci se soit préparé à vivre son séjour suivant un mode de vie différent. Pour garantir l'équilibre de la relation contractuelle, le stagiaire doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne conduite qui doivent prévaloir de tout rapport humain mais aussi de respecter les recommandations du CD40 (respect des règles de vie et d'hygiène, des horaires, participation aux activités programmées, civisme envers les encadrants, les autres stagiaires, le personnel de service, etc.).

Afin de ne pas perturber le déroulement du stage, et dans un souci de respect du projet pédagogique du séjour (ndlr vie en collectivité), l'encadrement mettra en place, selon les conditions en présence, un fonctionnement spécifique relatif à l'utilisation des téléphones mobiles des stagiaires (utilisation limitée).

Un point de vente (bonbons, articles, boissons, gâteaux...) sera ponctuellement accessible aux stagiaires. Afin d'éviter tout problème lié à l'utilisation d'argent par des mineurs, l'organisation du stage récupérera l'argent de poche de chacun des stagiaires le jour de son arrivée au camp. Une gestion des dépenses sera alors tenue par l'encadrement, qui rendra à la fin du stage, le restant de la somme non dépensée par le stagiaire.

Le CD40 peut être amené, en cas d'urgence, à régler en votre nom des dépenses (médecin, pharmacie), qui devront être remboursées dès la fin du stage. Une facture sera éditée et envoyée aux familles avec les justificatifs médicaux correspondants.

Discipline

Le stagiaire est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement, de service, les autres stagiaires, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées. Le stagiaire devra adopter une tenue vestimentaire correcte. L'usage de drogue, d'alcool, de tabac, le vol sous toutes ses formes, l'utilisation de tout véhicule à moteur, en qualité de conducteur ou de passager pour les deux roues, la pratique de l'auto-stop sont formellement interdits. Dans le cas où le comportement d'un stagiaire serait de nature à troubler le bon déroulement du stage, ou dans le cas où, il ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, le CD40 se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son stage. Les frais de retour anticipé et de l'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant et/ou de ses parents.

En inscrivant un enfant mineur aux stages sportifs, les parents, tuteurs ou représentants légaux acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.

Le CD40 décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un stagiaire pendant la durée de son stage. Le CD40 se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est d'ailleurs recommandé aux stagiaires de ne pas amener d'objet de valeur (téléphone portable, jeu vidéo, mp3...). Tout argent non confié à l'encadrement au début du stage ne dépendra donc pas de sa responsabilité en cas de perte ou de vol.

Décharge de responsabilité

Le stage terminé, notre mission s'achève dès que les stagiaires sont repris en charge par leurs parents, soit le vendredi soir après la cérémonie de clôture. Nous déclinons toute responsabilité quant aux incidents qui pourraient survenir à posteriori. Toute personne autre que les parents ou que le tuteur légal venant chercher un stagiaire devra disposer d'une autorisation manuscrite du responsable de l'enfant.

Qualité de stage

Plus grave, toute réclamation éventuelle, de nature commerciale ou relative à la qualité des prestations devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 3 mois après la fin du séjour.

Assurance

Le CD40 est couvert d'une assurance responsabilité civile par le biais de la FFR auprès de la Cie AXA France IARD (contrat n° 11261137004) à l'occasion des séjours proposés dans le cadre de ses activités. Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant. Le parent ou l'adulte responsable de l'enfant s'engage à fournir au CD40 avant le début du stage, un document attestant de cette assurance.